

Le jeudi 11 juin 2017, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

M. HERRERO, M. BLONDEL, Mme SOUZEAU, Mme BASILLE, M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN, M. SIDOINE.

Etaient absents/excusés :

Mme BERTRANDIE, Mme BESNIER, Mme BUNEL ayant donné pouvoir à M. BLONDEL, Mme DELAUNAY ayant donné pouvoir à M. ROUSSELIN, M. LANGELLIER ayant donné pouvoir à Mme COURCOT.

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

1. Caux Seine Agglo - Modifications statutaires

2. SDE76 – Demande de retrait des 41 communes de la métropole de Rouen

3. Rythmes scolaires – Nouvelle organisation à la rentrée 2017-2018 et Personnel Communal – Modification de la durée de travail hebdomadaire des ATSEM et de l'agent de garderie

4. Personnel Communal – Contrat saisonnier pour l'agent de cantine et d'entretien du CLSH

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2017

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Pas d'observations. Approuvé à l'unanimité.

1. Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine – Modifications statutaires

Madame le Maire explique qu'une révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine s'avère nécessaire afin :

- de mettre en conformité la rédaction avec les nouvelles dispositions législatives,
- d'acter le nom d'usage de l'EPCI, à savoir : Caux Seine agglo,
- d'entériner les actions de la Communauté d'agglomération.

Il est proposé de se prononcer favorablement quant à la révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

2. Demande de retrait des 41 communes de la Métropole de Rouen

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine.

Compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, leur maintien dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt.

Il est proposé d'accepter le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinau-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

3. Nouvelle organisation de la semaine scolaire dans le cadre du décret 2017-1108 du 27 juin 2017

Dans le cadre de l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, et suite à l'avis favorable du Conseil d'Ecole, la commune de Nointot a soumis à la Directrice Académique des services de l'Education Nationale, la 2^e adaptation de l'article 1 du décret 2017-1108, pour un retour de la semaine de 4 jours, à raison de 6h par jour.

Cette organisation implique les trois modifications suivantes :

1. Redéfinition des horaires scolaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-11h45 / 13h30-16h30
2. Arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), et le non renouvellement de la convention avec la MJC de Bolbec
3. Diminution du temps de travail hebdomadaire des 3 agents occupant les fonctions d'ATSEM. Leur contrat se verra diminuer d'une heure/semaine.
→ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

4. Contrat saisonnier – agent de cantine et d'entretien du CLSH

En raison de l'ouverture du centre de loisirs, il y a lieu de créer 1 emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires. L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 317.

→ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Questions diverses

Horaires Garderie

Il est proposé à titre expérimental, de modifier les horaires de la garderie, jusqu'aux vacances de Noël. Ainsi, dès la rentrée les nouveaux horaires seront les suivants :

Matin : 7h30 – 8h35

Soir : 16h30 – 18h30

Un point sera fait aux vacances de Noël, si le taux de fréquentation est satisfaisant, ces horaires seront validés pour toute l'année scolaire.

→ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Subvention exceptionnelle au club omnisport de Bolbec Nointot section BMX

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que la Commune a été sollicitée par le club omnisport de Bolbec Nointot section BMX pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

En effet, un des adhérents va participer au championnat du monde aux Etats-Unis et des frais exceptionnels sont à couvrir.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 €.

→ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Informations diverses

- La classe de CM1 est en train d'être repeinte par des élus et administrés volontaires.
- Au cimetière, l'installation du jardin du souvenir, du columbarium et de l'ossuaire est en cours. Les travaux devraient être terminés semaine 29 ou 30.
- Au stade, les travaux d'installation des mains courantes et abris de touches sont terminés. Il a malheureusement déjà été constaté que les barres des mains courantes ont été retirées pendant les travaux alors qu'elles n'étaient pas encore scellées. Elles sont maintenant bien en place, et la municipalité espère vivement que ces installations ne feront pas l'objet de dégradations.

- Nous sommes toujours en attente d'intervention de l'artisan maçon pour les réparations à la Mairie et à l'Eglise. Madame le Maire se charge de le relancer.
- Monsieur ROUSSELIN fait savoir qu'il a trouvé un mot anonyme dans sa boîte aux lettres, demandant s'il est normal que les pancartes « Ferme du Beau Soleil » soient toujours en place, alors que celle-ci n'existe plus.
- Pour la réhabilitation du logement enseignant, la commune va faire appel à un architecte pour gérer les travaux.
- La signature définitive pour l'acquisition de la maison sise 9 rue de l'Ecole aura lieu le 29 septembre 2017.

La séance est levée à 19h15

Le Maire,

C. COURCOT